

Mercredi 10 février 2016 – Mercredi des Cendres

1ère lecture : « *Déchirez vos cœurs et non pas vos vêtements* » (Joël 2, 12-18)

Psaume : 50 (51), 3-4, 5-6ab, 12-13, 14.17 *Pitié, Seigneur, car nous avons péché !*

2ème lecture : « *Laissez-vous réconcilier avec Dieu. Voici maintenant le moment favorable* » (2 Co 5, 20 – 6, 2)



Evangile de Jésus-Christ selon Saint Matthieu 6, 1-6.16-18

« Ton Père qui voit dans le secret te le rendra »

Homélie du Père Henri AUBERT, jésuite, à l'église St-Ignace (Paris 6e)

Frères et sœurs, nous venons d'écouter le Prophète Joël. Au temps de Joël, le peuple était dans la désolation après une invasion de sauterelles qui a ravagé le pays de Juda. Le prophète l'invite à relever la tête et à trouver en Dieu les forces pour traverser l'épreuve. Il fallait relever la tête pour que les nations alentours ne se moquent pas d'eux en disant : « Où donc est leur Dieu ? » Question que nous nous posons quelquefois quand rien ne va dans nos vies. Frères et sœurs, n'est-ce pas pour cela que nous sommes ici rassemblés aujourd'hui, en pleine semaine, de manière inhabituelle ? Vous êtes-vous interrogés en vous déplaçant : « Où est-il notre Dieu ? » La situation du monde est toujours aussi catastrophique qu'au temps de Joël, nous sommes, vous et moi, toujours autant bousculés par les souffrances de nos frères les hommes, plus ou moins proches mais toujours aussi douloureux. Et pourtant aujourd'hui, plus que jamais, nous disons que Dieu est Miséricorde. Frères et sœurs, je vous le demande, saurons-nous être témoins de la Miséricorde de Dieu au long de ce Carême ?

Saint Paul écrit aux Corinthiens : « Nous sommes les ambassadeurs du Christ, nous vous le demandons au nom du Christ : laissez-vous réconcilier avec Dieu. » Se réconcilier qu'est-ce que cela veut dire ? Il s'agit d'abord de se réconcilier avec soi-même... long chemin pour s'accepter tels que nous sommes, sortir de l'ennui, de la jalousie, du désespoir... Nous connaissons nos faiblesses, nous ne sommes pas purs de tout mal. Acceptons d'être pécheurs et tenons, malgré tout, debout, fidèles et sûrs que Dieu nous aime, sûrs de sa tendresse. Nous avons aussi à nous réconcilier avec nos frères, ceux avec qui nous vivons, ceux dont nous nous sommes éloignés, ceux que nous avons blessés. Finalement, quelle que soit notre situation, nous avons à entreprendre une démarche de conversion, il nous faut changer de vie...

A l'occasion de l'année jubilaire nous sommes invités par le Pape François à passer la « Porte Sainte ». Ce n'est pas du folklore, ce n'est pas du tourisme romain, ce n'est pas une assurance tout risque contre les dégâts occasionnés par notre péché. Non, par contre c'est une démarche à entreprendre, un chemin à parcourir, un pèlerinage... Tout commence nécessairement en nous par ce désir de conversion qui se traduit par un déplacement, le passage à une nouvelle vie. C'est pourquoi l'image est belle de la porte que l'on passe: symboliquement on passe la Porte Sainte pour accueillir la Miséricorde de Dieu. Il y en a une, bien sûr, à Rome, mais tout l'univers ne peut pas aller à Rome

pour la passer. C'est pourquoi il y en a une, plusieurs mêmes, dans chaque diocèse du monde entier. Près de chez nous il y a celle de la Médaille Miraculeuse, celle de Saint Sulpice...

Passer la Porte Sainte nous amène à demander le pardon de Dieu dans le sacrement de réconciliation... Nous aurons à redécouvrir le sens de ce sacrement qui n'est pas la simple remise à zéro de nos compteurs, ni une bonne douche pour nous laver de tout péché. Tout simplement nous confions au Père tout notre être, magnifique œuvre de sa main, fragile et blessée, et nous lui demandons sa grâce pour nous mettre en route et nous transformer. C'est ainsi qu'il est bon d'accompagner cette démarche du pardon d'un autre sacrement, celui de la communion au Corps du Christ dans l'Eucharistie. La vie du Christ, la vie de Dieu devient notre viatique sur ce chemin de conversion, notre force pour avancer.

Mais nous ne faisons pas cette démarche chacun de notre côté, individuellement, au contraire nous l'entreprenons avec d'autres croyants, c'est ce que nous manifestons en nous rassemblant ici ce soir. Nous pourrons nous retrouver à nouveau le 4 mars au soir pour une veillée de la Miséricorde, dans le cadre des « 24 heures pour le Seigneur » à la demande du Pape François, ou sur le chemin de pèlerinage qui nous sera proposé dans le doyenné, à la même occasion, le samedi 5 mars au matin, en marchant à partir des sept églises du quartier jusqu'à la Porte Sainte de Saint Sulpice.

Le Pape François écrit dans sa lettre pour ouvrir l'année de la Miséricorde : « En passant la Porte Sainte, nous nous laisserons embrasser par la miséricorde de Dieu et nous nous engagerons à être miséricordieux avec les autres comme le Père l'est avec nous. »¹ C'est bien ainsi, nous sommes solidaires de toutes les souffrances et de tout le péché du monde. C'est pourquoi l'Année Sainte nous invite aux œuvres de Miséricorde : nous avons, chacun, chacune d'entre nous, à découvrir ce que nous pourrons faire dans ce temps de Carême qui s'ouvre aujourd'hui.

Pour terminer je veux parler du pardon que nous sommes invités à offrir à nos frères et à nos sœurs. Pour cela je cite à nouveau le Pape François : « Le pardon est le moyen déposé dans nos mains fragiles pour atteindre la paix du cœur. Se défaire de la rancœur, de la colère, de la violence et de la vengeance est la condition nécessaire pour vivre heureux. »

Alors, frères et sœurs, mettons-nous courageusement en route sur ce chemin de conversion. Nous voulons témoigner de la bonté et de la tendresse de Dieu, nous voulons, vous et moi, retrouver la joie d'être sauvés comme nous l'avons chanté dans le psaume. Oui tournons-nous vers notre Seigneur Jésus et demandons-lui de nous rendre cette joie d'être sauvé.

© *Compagnie de Jésus - Eglise St-Ignace -33, rue de Sèvres 75006 PARIS*

Si vous souhaitez utiliser cette homélie, même partiellement, merci de bien vouloir nous en avvertir par email: eglise.saint-ignace@jesuites.com

¹ Pape François, *Bulle d'indiction du jubilé de la Miséricorde*, 11 avril 2015 (n° 14 et 5).